

BILL RELATIF AUX COMPAGNIES DE TRUST—Suite.

Hon. M. White—Suite.

fiduciaires par lettres patentes—1181; nouvelle loi indique une méthode simple d'obtenir une charte—1181; adresser au département des Finances un état de leurs opérations financières de chaque année—1182.

2e lecture—1183.

En comité—3045.

Hon. M. White—Compagnies autorisées à placer 20 pour 100 de son capital versé et de sa réserve sur la garantie d'actions de banques—3046; constitution en corporation et organisation—3046; bill modèle—3047; appels de versements—3047; "share warrants"—3048; enquêtes—3053.

Hon. M. Marcil—Contrôle et inspection—3053; compagnie qui vend des obligations de Panama—3053; s'agit d'une simple loterie—3053; concours-devinette—3054; fraude gigantesque—3054.

3e lecture—3108.

Amendements du Sénat—5076.

Hon. M. White—Défaveur à l'endroit des débentures d'un grand nombre de municipalités—5077; pouvoirs de placements—5077; compagnies ont jusqu'au premier jour de janvier 1917 pour retirer ceux de leurs placements qui ne seraient pas conformes aux prescriptions de la loi—5078.

Amendements du Sénat est adoptés—5079.

Sanctionné—5571.

BILL RELATIF A LA LOI SUR LES COMPAGNIES.

Hon. M. Coderre dépose bill (n° 177) modifiant la loi sur les compagnies—3556; émettre des certificats d'actions—3557.

1re lecture—3557.

2e lecture—4032.

En comité—4032.

Hon. M. Coderre—Loi tend à autoriser l'émission de "shares-warrants"—4032; un "share-warrant" est un certificat d'action transférable par tradition—4032.

3e lecture—4032.

Hon. M. Coderre propose de ne pas accepter l'amendement du Sénat—4991; empêcherait l'application effective des articles antérieurs du bill—4991.

Adopté—4991.

Sanctionné—5571.

BILL CONCERNANT LES COMPAGNIES DE PRETS.

Hon. M. Perley (au nom de ministre des Finances), dépose bill (n° 83) concernant les compagnies de prêts—1016.

1re lecture—1016.

Hon. M. White—Etablir certaines restrictions au sujet des biens-fonds—1184; fournir des états complets au sujet de leur situation financière—1184; conseil de la trésorerie peut faire une inspection—1184.

BILL CONCERNANT LES COMPAGNIES DE PRETS—Suite.

Hon. M. White—Suite.

2e lecture—1185.

En comité—3055.

3e lecture—3108.

Hon. M. White—Modifications faites par le Sénat—4899; au nombre de six—4899; titre du bill est maintenant "Loi des compagnies de prêt, 1914"—4899; ne trouve rien à redire aux modifications proposées par le Sénat—4899.

1re lecture—4900.

2e lecture—4900.

3e lecture—4900.

Sanctionné—5570.

BILL RELATIF A LA COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE A QUEBEC.

Hon. M. White dépose bill (n° 193) modifiant la loi des champs de bataille nationaux à Québec—3799; nombre des commissaires est porté de cinq à sept—3800; l'autorisation d'acheter sans l'approbation du gouverneur en conseil, les terrains dont elle a reçu déjà l'autorisation du Parlement—3800; commission peut faire des règlements pour l'administration de ses affaires—3800.

M. l'Orateur—Il semble que ce soit un bill qui devrait être précédé d'une résolution—3800.

Hon. M. White—Ce bill ne prévoit aucune dépense à moins qu'elle n'ait été votée par le Parlement—3800.

M. l'Orateur—Je vais étudier la question et voir quelle est la procédure régulière—3800.

1re lecture—3800.

2e lecture—4062.

En comité—4062.

Hon. M. White—Sept commissaires devant être nommés par décret du conseil—4062; président, sir Georges Garneau croit que l'augmentation du nombre des commissaires est nécessaire—4062; nous ne sommes pas intervenus dans le travail de la commission—4062.

Sir Wilfrid Laurier—Impossible de voir quelque raison valable de modifier le personnel de cette commission—4063.

Hon. M. Lemieux—L'ancienne administration a choisi le personnel de la commission sans s'occuper des préférences politiques des membres qu'elle a nommés—4063.

Hon. M. White—Achat de terrain—4063; nous avons cru opportun de modifier le statut de façon à permettre à la commission d'acheter des terrains sans obtenir pour le faire et dans chaque cas particulier l'approbation du gouverneur en conseil—4063; le Parlement doit autoriser la commission avant que celle-ci n'achète ces terrains particuliers; en outre, il faut voter les fonds requis pour cette fin spéciale, 4063.

Reprise de l'étude en comité—4289.